VOYAGE EN MÉMOIRES INDIENNES

(One of Many)

Elle est assise seule sous une enseigne
au néon. C'est une femme de mon âge,
son corps tremble et quand finalement
je croise son regard,
je vois son visage meurtri.
Elle me dit qu'elle aussi a été une petite fille,
une parmi tant d'autres, enlevée
et placée dans quinze familles différentes.
Elle me dit qu'elle ne retournera
pas dans sa réserve.
Cette rue est sa maison.

Sally Tisiga - Voix off - *extrait*

Lardux Films & e-Motion Picture
présentent

VOYAGE EN MÉMOIRES INDIENNES

(ONE OF MANY)

Un film de **Jo Béranger** & **Doris Buttignol**
écrit par **Doris Buttignol**, **Jo Béranger** & **Sally Tisiga**

Prix du public - Meilleur long métrage documentaire
Festival International de Films de Femmes Créteil 2004

France / 1h36 / 2004
Format 1,66 / Dolby SR / visa n°96 162

Sortie le 5 janvier 2005

DISTRIBUTION
Gebeka Films
46 rue Pierre Sémard
69007 Lyon
téléphone 04 72 71 62 27

PRESSE
Monica Donati
55 rue Traversière
75012 Paris
téléphone 01 43 07 55 22

La première fois que j'ai vu une réserve
j'avais treize ans, je voyageais avec ma famille d'accueil.
J'ai regardé à travers la vitre de la voiture
comme l'enfant de quatre ans quittant sa maison.
L'excitation a été submergée par la honte.
Je me sentais humiliée que ce soit de là que je vienne.

Je ne suis plus retournée dans une réserve
avant d'avoir vingt huit ans.
Et comme je marchais dans cette réserve,
ma propre réserve, je sentais remonter
les souvenirs, la langue indienne, les bouleaux,
les cabines de bois, la fumée du feu,
la crème de myrtilles…

C'est ce jour-là que la honte est partie.

Sally Tisiga - Voix off - *extrait*

Synopsis

“Mon nom est Sally Tisiga,
je suis membre de la nation Kaska,
membre du clan du loup,
une survivante des lois d’intégration
canadiennes, une parmi tant d’autres.”

Du Yukon au Sud de l’Alberta,
la quête de Sally réveille le souvenir
de plusieurs générations d’enfants
autochtones enlevés en bas âge
à leurs parents.

L’histoire personnelle de Sally
lève le voile sur un chapitre
méconnu de l’histoire des Premières
Nations, éclairant sous un jour
nouveau les enjeux du combat
actuel pour le contrôle de l’éducation.

Acculturation, perte d’identité, souffrances
mais également guérison et espoir
pour les générations à venir, telles
sont les différentes étapes du périple
que nous allons vivre avec Sally.

Note d'intention

Jo Béranger & Doris Buttignol, *Réalisatrices*

« Je sens que nous n'avons
jamais été reconnus.
Le peuple des Premières Nations
a certainement été surétudié,
notre santé, notre taux de suicide,
notre taux d'alcoolisme,
nos conditions de vie…
Mais ces générations d'enfants
qui ont été enlevés à leurs parents
ne l'ont jamais été.
J'éprouve du ressentiment
à propos de tout ça.
Ils ont peur de regarder en face
ce que nous avons traversé. »

Sally Tisiga 1992

L'histoire de ce film commence en 1992 alors que l'Amérique fêtait son cinq centième anniversaire. Pour l'occasion, nous avons fait le voyage du nord du Canada au sud des Etats-Unis Nous voulions faire une sorte d'état des lieux de l'Amérique Indienne après cinq siècles de colonisation.

Sans idées préconçues, ni fil conducteur précis, simplement avec le désir d'être à l'écoute, nous avons recueilli des témoignages d'une réserve à l'autre.

Une histoire revenait sans cesse au fur et à mesure des rencontres : tout au long de ce siècle, sous des prétextes différents, plusieurs générations d'enfants Indiens en bas âge ont été enlevées à leurs familles et communautés.

La première personne à nous raconter cette histoire a été Sally Tisiga.

Originaire d'une petite communauté du Yukon, Sally, enlevée à l'âge de quatre ans à sa mère, a grandi dans la société canadienne blanche.

Cette année-là, elle revenait après vingt-huit ans d'absence à Lower Post, sa communauté d'origine, en quête de son identité. Là, elle nous a confié son histoire et nous l'avons filmée pour la première fois.

Nous avons ainsi découvert les conséquences désastreuses d'une politique d'assimilation forcée pratiquée tout au long du siècle dont le premier objectif était de régler définitivement la "question indienne" et qui s'en prenait directement aux enfants.

Au Canada, cette mesure destinée à priver les Indiens de leur identité a revêtu différentes formes, allant du système des pensionnats du début du siècle aux pratiques abusives de l'Aide à l'Enfance mises en place dans

les années 60 et toujours en vigueur aujourd'hui.

Actuellement le nombre d'enfants retirés à leur famille ne cesse d'augmenter. Cette méthode moderne de génocide a été employée sur d'autres continents.

Témoigner de cette histoire est devenu une nécessité.

L'amitié qui nous a tout de suite liées à Sally, sa colère, sa détermination, son courage nous ont poussées à l'associer dès le début à ce projet.
Elle est notre guide pour ce voyage dans la mémoire au cours duquel en revisitant sa propre histoire, elle retrace celle des générations d'enfants enlevés à leurs communautés et à leur culture.

Poursuivant nos investigations, nous avons travaillé avec Sally sur l'écriture du film. Très vite des extraits de son journal, qu'elle tient depuis toujours, en sont devenus la voix off. Son implication, sa motivation ne se sont jamais démenties au cours des dix ans que nous avons mis pour aboutir ce projet.

La connaissance acquise sur ce sujet, la matière accumulée (témoignages, archives officielles et privées), l'intimité créée avec Sally, donne une dimension unique au film.

Au fil des témoignages, alors que se reconstitue l'histoire de Sally et des siens, se met en place un questionnement universel sur l'identité.

Jo & Doris

Note d'intention

Sally Tisiga

C'était en octobre 1964,
une époque où les Indiens
n'avaient rien à dire.
La voiture de la gendarmerie
s'est garée devant notre cabane
et un officier est venu frapper
à notre porte pour venir
prendre la petite Indienne.

Minnie me dit d'aller avec
cet homme. Je ne suis pas beaucoup
plus grande que ses belles
bottes brillantes, qui claquent
d'un coup la porte de la voiture.
Encore aujourd'hui, quand
je suis la passagère, si la porte
est refermée de cette même
manière, je me retrouve
instantanément
à l'âge de quatre ans.

Sally Tisiga - Voix off - *extrait*

Sally, 2002.

17 juillet 2003,

Ce petit village où coule la rivière Liard, lieu de ma naissance et lieu dont, à l'âge de 4 ans, je saisirai toute la beauté et toute la douleur pour les retenir au plus profond de moi pendant si longtemps, c'est ce village qui m'a ramenée à ma "vraie place".

C'est mon malaise, le sentiment de non-dit avec lequel j'ai grandi, cette volonté de comprendre pourquoi on m'avait séparé de ma famille naturelle, qui m'ont poussée plus loin. Chercher la vérité, c'est prendre l'innocence pour l'emmener vers un endroit inconnu, inexploré qui tiendra lieu de révélation.

Le village Liard est un lieu qui parle d'une histoire qui appartient à celle des Premières Nations du Canada, l'histoire des enfants enlevés qui a commencé avec les pensionnats et qui s'est poursuivie par le système des adoptions et des placements, réduisant toute une culture à des communautés de survivants.

Ces politiques d'assimilation et d'intégration se perpétuent actuellement à travers la globalisation et le prix à payer en est la destruction des cultures ancestrales. Le seul moyen d'en comprendre les conséquences est d'écouter les voix de ceux qui ont survécu.

Mon nom est Sally Tisiga, je suis membre de la nation Kaska, membre du clan du loup, une survivante des lois d'intégration canadiennes, une parmi tant d'autres.

Sally Tisiga

Minnie Tisiga et Sally, 1957.

Sally, au sein de sa famille d'adoption, 1965.

Sally, 1965.

Sally, 1972.

Les étapes historiques

LA NEGOCIATION DES TRAITÉS

Les Indiens voulaient des écoles sur les réserves, car ils comprenaient que leurs enfants devaient apprendre à lire, à écrire, pour être capables de survivre dans la nouvelle société qui était en train de se former.

De ce fait ils refusèrent de signer les Traités qui n'incluaient pas une clause concernant le droit à l'instruction des enfants. Témoin cet extrait du Traité n°6 de 1876 :

"Quand vous déciderez d'aller dans les réserves, la Reine sera prête à vous fournir une école et des enseignants… Ne vous préoccupez pas de savoir ce que vos enfants vont manger. Vos enfants seront éduqués et aussi capables de prendre soin d'eux-mêmes que les Blancs autour d'eux."

La volonté du gouvernement était de "civiliser", cependant il n'y avait aucune politique précise concernant l'éducation. Celle-ci était confiée aux missionnaires qui étaient considérés comme les instruments adéquats pour convertir et civiliser à moindre frais ceux que la Loi sur les Indiens promulguée en 1876 désigne sous le nom de "Sauvages".

DES ENFANTS COUPÉS DE LEURS RACINES

Le système des pensionnats

En 1879, aux États-Unis, le capitaine **Richard Henry Pratt** fonde la première école résidentielle *(Carlisle Indian School)* rapidement suivie par plusieurs autres, disséminées dans tout le pays.

Nicholas Flood Davin est délégué par le gouvernement canadien pour rendre compte de l'efficacité du système d'acculturation du capitaine Pratt. Son rapport met en évidence les points suivants :

- *Les Américains étaient parvenus à la même conclusion que les Canadiens : "très peu pouvait être fait" avec l'Indien adulte.*
- *Les Américains s'étaient également rendus compte que les écoles établies dans les réserves avaient échoué dans leur mission de rendre les enfants plus malléables que leurs parents.*
- *En conséquence de quoi, il fallait que les enfants soient éloignés de l'influence familiale.*

Dans son rapport, Davin recommandait vivement que le système américain, désigné sous le nom de "civilisation agressive", soit étendu au Canada et qu'il fallait y associer les missionnaires afin qu'ils inculquent aux enfants les principes chrétiens fondamentaux.

Il précisait que *"l'exemple américain montrait bien que si quelque chose pouvait être fait avec l'Indien, il fallait le prendre très jeune".*

Conformément aux instructions gouvernementales concernant les écoles résidentielles, la distance entre l'école et la réserve devait être suffisante pour décourager les enfants de fuguer et les parents de venir leur rendre visite. Ainsi, la plupart des enfants ne voyaient leurs parents qu'une ou deux fois par an à l'occasion des vacances d'été et de Noël.

A partir de 1888, les pensionnats firent leur apparition dans le pays. En 1907 un rapport établi par P.H. Bryce, Officier Chef du département médical des Affaires Indiennes montre les conditions de vie

effroyables qui règnent dans les pensionnats :

"Au cours des dix dernières années, sur l'ensemble des enfants ayant fréquenté les pensionnats, 70% étaient malades ou dans une forme physique précaire alors que 24% étaient morts."

A la suite de la publication de ce rapport, les conditions sanitaires des écoles résidentielles furent améliorées.

Cependant, malgré les pressions effectuées par les agents des affaires indiennes et par les missionnaires, les parents refusaient de plus en plus d'envoyer leurs enfants dans ce qu'ils commençaient à ressentir comme un piège mortel.

L'amendement de 1920

En 1920, le gouvernement apporta un amendement à la Loi sur les Indiens qui rendit l'école obligatoire pour les enfants autochtones. Le même amendement permettait à Ottawa d'obliger les Indiens à

renoncer à leur statut et prévoyait d'en priver automatiquement ceux qui par miracle accéderaient à des études supérieures :
"Tout Sauvage auquel sera conféré le degré de docteur en médecine ou tout autre degré par une université d'enseignement, ou qui sera admis par une province du Canada à l'exercice de la profession légale comme avocat, ou comme conseil solliciteur, ou procureur, ou qui entrera dans les ordres sacrés (...) deviendra et sera ipso facto émancipé sous l'ordre du présent acte."
(Cet article ne sera abrogé qu'à la fin des années cinquante.)

Duncan Campbell Scott, député et surintendant général aux Affaires Indiennes, résuma ainsi l'intention de cet amendement :
"Notre objectif est de continuer ainsi jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui n'ait été absorbé par le corps politique et de cette manière il n'y aura plus de question Indienne, ni de département des Affaires Indiennes ; c'est le but poursuivi par cette Loi."

De 1920 à 1969 : la systématisation de la politique d'acculturation

A partir de 1920, le nombre de pensionnats augmenta sensiblement et le nombre des enfants Indiens enrôlés bondit de 110% de 1912 à 1932. Ce n'était toujours pas suffisant pour le gouvernement qui en 1930 renforça encore la Loi : A présent les parents pouvaient être mis en prison si leurs enfants n'allaient pas à l'école.

En 1940, environ la moitié des enfants Indiens du pays était répartie dans les 66 pensionnats officiels.
Malgré les fugues, le décrochage scolaire, les suicides, les protestations des parents qui commençaient à s'organiser en comités, les pensionnats fonctionnèrent jusque dans les années soixante. Les derniers fermèrent au début des années quatre-vingt.

Dans ces pensionnats dirigés par des religieux (majoritairement catholiques et anglicans) et financés par les gouvernements, les enfants sont rasés et revêtus d'uniformes. Il leur est interdit de parler leur langue et de pratiquer leurs coutumes. Ils y subissent des sévices (y compris sexuels) et des humiliations de toutes sortes. De retour dans leurs communautés, ces enfants ont perdu tout respect d'eux-mêmes. Sans ancrage culturel, privés de reconnaissance sociale (ils n'ont pas appris grand chose dans ces écoles), ils dérivent en marge de leur propre société. **Tellement dépossédés qu'ils ne savent plus comment éduquer leurs propres enfants.**

A partir des années soixante, les pensionnats ferment. Les derniers seront fermés au début des années quatre-vingt.

L'ATTITUDE OFFICIELLE

Récemment, la divulgation des pratiques abusives dont ont été victimes les enfants dans des écoles "résidentielles" a suscité un certain émoi au Canada.
Le silence est enfin brisé et les récits se multiplient, levant le voile sur les traumatismes profonds résultants de cet ethnocide.
Des milliers de procès ont lieu à travers tout le pays impliquant les anciens pensionnaires, les Eglises et le gouvernement.
Devant l'ampleur de ce phénomène, le gouvernement a mis au point en 1997 un plan d'action pour les questions autochtones.
Le gouvernement a fait une déclaration de réconciliation dans laquelle il reconnaît avoir mené une politique de répression de la culture et des valeurs autochtones. Il y exprime "ses plus profonds regrets".
Afin de "panser les blessures laissées par le régime des pensionnats", le gouvernement du Canada met en place "la fondation pour la guérison" qui a permis de mettre en place des programmes pouvant aider cette guérison. Ces programmes font appel à des techniques occidentales ainsi que traditionnelles.

La politique d'acculturation se poursuit...

Les pensionnats ne furent pas les seules intrusions dans les collectivités autochtones.
Dès le début des années soixante, des travailleurs sociaux ont enlevé des milliers d'enfants à leur famille et leur culture pour les confier à des agences privées d'adoption et de placement.

En 1980, les chefs de Bande du Manitoba se rendent compte que les enfants disparaissaient en grand nombre. Ils demandent alors une enquête publique. Elle sera confiée au juge Kimelman.

Extrait du rapport d'enquête présenté en 1982, par le juge en chef Edwin Kimelman, de la cour provinciale du Manitoba :
"Nul ne comprend que plus de la moitié de ces enfants soient confiés à des familles à l'extérieur de la province. Nul ne comprend que presque tous ces enfants sont d'ascendance autochtone (…)"

Extrait d e s

© PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA

Extrait des audiences publiques tenues par la Commission Royale sur les Peuples Autochtones, à l'automne 1993 :
Ken Richard, "Native Child and Family Services" de Toronto : *"Les organismes non-autochtones d'aide à l'enfance imposent des solutions destructrices aux problèmes de familles ou de mères célibataires autochtones, en arrachant les enfants à leur foyer. Souvent les parents de ces enfants sont eux-mêmes des produits de l'aide à l'enfance ou des pensionnats (...) Pour devenir de bons parents, les adultes ont besoin de guérison et non d'être punis par la perte de leurs enfants."*

SAUVEGARDER L'IDENTITÉ

Les services sociaux

Depuis, les autochtones développent leur propre système d'aide à l'enfance afin de garder les enfants placés au sein de la communauté. Cette solution permet aux enfants de grandir avec leur culture et à la communauté de garder ses enfants. Un enfant ne peut plus être placé sans que sa communauté d'origine n'en soit avertie.

Les écoles

Depuis 1970 sont apparues de nouvelles écoles. Situées sur les réserves et contrôlées directement par les communautés, on y enseigne la culture et l'histoire du point de vue des autochtones. Les enfants y réapprennent la langue traditionnelle. Ils y reçoivent une **éducation basée sur les deux cultures** qui doit leur permettre d'évoluer dans les deux sociétés.

BLUE QUILLS, la première école autochtone autogérée au Canada.

Le premier affrontement direct au Canada au sujet du contrôle de leur éducation par les Indiens eut lieu dans le nord-est de l'Alberta en 1970 à Blue Quills, un ancien pensionnat fondé par les pères Oblats au milieu du dix-neuvième siècle sur la réserve de Saddle Lake. A la fin des années soixante, les Indiens se regroupent en comités et revendiquent la participation active à leur éducation.
La fermeture de Blue Quills est décidée. Mis devant le fait accompli, le comité scolaire de Saddle Lake présente une requête au département des Affaires Indiennes, demandant la possibilité de gérer eux-mêmes l'école.
Le ministère restant muet, le 14 juillet 1970 un sit-in commence à Blue Quills.
Pendant plusieurs semaines des chants, des danses et des cérémonies traditionnelles ont lieu dans le gymnase.
Les médias s'emparent de l'affaire.
Sous la pression, des meetings sont organisés à Ottawa. Finalement le gouvernement accepte le projet à titre expérimental.

Le 1er septembre 1970, Blue Quills devient la première école du Canada administrée par les Indiens.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, un orateur autochtone dit : *"...C'est seulement maintenant que les Indiens peuvent se dire égaux aux yeux de tous. La vérité à propos de la culture des Indiens, ainsi que de la politique et du mode de vie imposés par l'homme blanc, pourra enfin être enseignée..."*
Des cours en langue Cree sont intégrés au cursus. La fréquentation augmente et l'école offre des cours de niveau secondaire aussi bien qu'élémentaire.

© WESTERN PICTORIAL INDEX

En 1972, prenant Blue Quills comme modèle, la Fraternité des Indiens du Canada (ancêtre de l'actuelle Assemblée des Premières Nations) propose un système d'écoles contrôlées par des conseils de bandes, dans lesquels les parents indiens auraient au moins une voix.

En 1973, Ottawa admet le principe des Indiens contrôlant eux-mêmes leur éducation.

Aujourd'hui, environ 28% des 82 000 enfants Indiens scolarisés fréquentent des écoles contrôlées par les autochtones.

Doris Buttignol & Jo Béranger

Réalisatrices - Filmographie commune

1992-2003 : **Voyage en mémoires indiennes** (One of Many)

2004 : Production du film **Les hommes prophétiques** de Pierre Mérejkowsky.
Fiction documentaire sur le conflit Israélo-palestinien

2001 : Écriture et co-réalisation **Je Voudrais Vous Dire**
Film documentaire de création sur la condition des femmes en exil,
issu d'un atelier d'écriture de femmes sans papiers.

1999 : Écriture et co-réalisation **Du Rififi à Seattle**
Journal des rues, réalisé pendant les manifestations contre le sommet de l'OMC à Seattle

1997 : Écriture et co-réalisation **La candidate**
En suivant la campagne de Michèle Rivasi, présidente de la CRIIRAD et femme "quota"
lors des législatives de 1997, une réflexion sur la place des femmes en politique.

1996-97: Écriture et co-réalisation **Les filles de Zapata**
Documentaire sur le combat des femmes à l'intérieur du mouvement zapatiste
au Chiapas tourné à l'occasion de l'Intercontinentale pour l'humanité
et contre le néolibéralisme organisée par le sous commandant Marcos (Mexique).

Fiche technique

Un film de	**Jo Béranger & Doris Buttignol**
Ecrit par	**Doris Buttignol** **Jo Béranger** **Sally Tisiga**
Image	**Hugues Poulain**
Montage	**Annick Hurst**
Son	**Bernd Schmidt**
Durée	**1 h 36**
Prises de vue	**Film Super 16** **Digital Vidéo** **Film Super 8**
Lieux de tournage	**Canada : Yukon** **Alberta** **British Columbia**

Producteurs	**LARDUX FILMS** **Christian PFOHL (France),** **e-Motion Picture** **Wolfgang KATZKE (Allemagne)**
en Coproduction avec	**ZDF-ARTE**
Rédactrice ZDF/ARTE	**Anne EVEN**
Documentary unit Strasbourg	**Jacques LAURENT**
Rédactrice ARTE Deutschland	**Anne BAUMANN**

Avec le soutien du **Centre national de la Cinématographie**
du fonds **EURIMAGES** du **Conseil de l'Europe**
et du **MFG Bade-Wurtemberg**

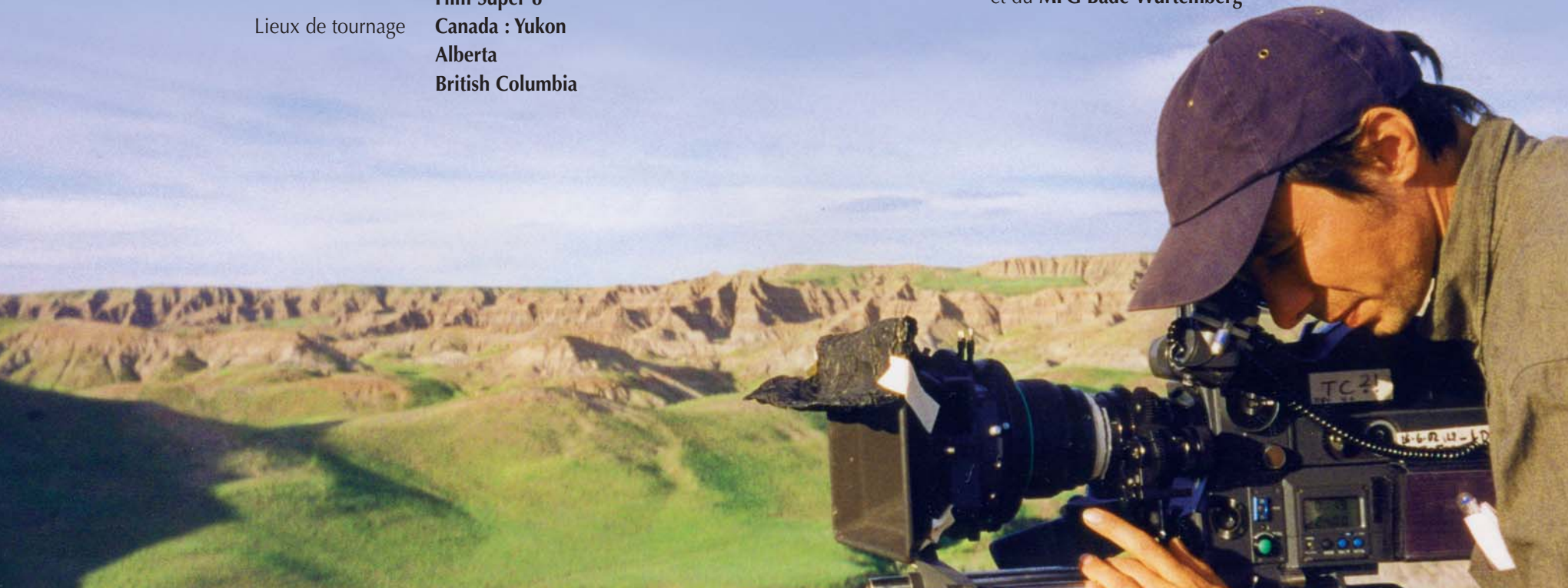

Natalie Dupay